



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/273
10 avril 2003

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 14 (c) de l'ordre du jour

**GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS:
EXODES MASSIFS ET PERSONNES DÉPLACÉES**

Exposé écrit* présenté par le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif général

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 avril 2003]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

LES DÉPLACEMENTS FORCÉS EN COLOMBIE

Le conflit armé colombien et les politiques de développement du gouvernement ont généré ces quinze dernières années le déplacement forcé de trois millions de personnes sur la majeure partie du territoire national. Il semble que les déplacements forcés fassent partie d'une stratégie visant à expulser les paysans de leurs terres. C'est le cas d'Urabá, très riche région du nord-ouest de la Colombie, où les déplacements forcés ont commencé après que le gouvernement a projeté un développement économique incluant des méga projets, tels que : les barrages Urra I et Urra II, le Canal Interocéanique (parallèle au Canal de Panamá et reliant l'Océan Pacifique à l'Atlantique), le port le plus important de Colombie (Turbo)... Les déplacements forcés se multiplient également dans les zones pétrolifères et aurifères, notamment dans les départements du Magdalena Medio, du Meta et du Sud de Bolivar.

Le principal responsable de ces déplacements est l'État colombien, qui agit soit directement soit indirectement, en tolérant ou en appuyant les actions commises par les paramilitaires, comme l'atteste d'ailleurs le rapport du Haut-commissaire aux droits de l'homme. En effet, selon lui : “ L'activité paramilitaire a continué à profiter de l'omission, de la tolérance ou de la complicité de fonctionnaires publics dans différentes régions du pays. Dans plusieurs zones, les groupes paramilitaires remplacent l'État dans plusieurs secteurs, incluant celui de la force armée¹ ”.

Actuellement, c'est une véritable contre-réforme agraire qui se déroule en Colombie, une “ réforme agraire à feu et à sang ”, spécialement sur les meilleures terres cultivables, sur les terres riches en matières premières ou dans les régions où sont planifiés de grands projets en faveur d'une minorité.

L'abandon forcé des petites parcelles par les paysans a changé rapidement la répartition de la terre. On trouve, aujourd'hui, de grandes extensions de terres sous-exploitées ou utilisées pour la culture de la coca.

La Colombie, pays rural en 1950 avec plus de 60% de sa population vivant dans des zones agraires, s'est transformée, aujourd'hui, en un pays urbain (plus de 70% de la population vit dans les villes).

La concentration entre les mains d'une minorité de la propriété de la terre s'est accentuée. En effet, 57% des propriétaires ruraux possèdent 1,7% des terres, avec des exploitations de moins de 3 hectares, alors que 0,4% des propriétaires possèdent 61% des terres, avec des étendues de plus de 500 hectares, ce qui met clairement en évidence le latifundium.²

Le déficit de la production agricole, causé par l'exode de milliers de paysans, est réellement préoccupant. En effet, le manque d'infrastructures et la compétition inégale générée par la politique économique néolibérale adoptée par l'État font que les petits cultivateurs ne trouvent pas de débouchés pour leurs produits. Cette situation

¹ Cf. E/CN.4/2003/13.

² Cf. Revista Taller, N° 1, marzo 2002, Bogotá. Pérez Soetonio, Encuesta Nacional Agropecuaria, DANE, Minagricultura, y Desarrollo Rural.

a forcé les petits producteurs à chercher des alternatives de subsistance comme, par exemple, la culture de la coca.

En effet, selon une étude récente “ ... la croissance de la production agricole entre 1987 et 1997 fut, respectivement pour chaque année, de 7.6%, 2.2%, 3,5%, 8.4%, 4.5%, 0.9%, 2.1%, 4.7%, 1.0% et 0.5%. En observant ces indicateurs, nous remarquons que, malgré des soubresauts, la tendance est décroissante. A ceci s’ajoute le fait que le secteur agricole, qui représentait le 22% du produit national dans les années 80, n’en représentait plus que 18% pendant la décennie 90, tandis que nous passions de 1,2 millions de tonnes d’importation d’aliments en 1992 à 5,1 millions de tonnes en 1996; importations qui continuent à augmenter avec le gouvernement de Pastrana. ”³

Le Plan Colombie, qui devait en théorie en finir avec le narco-trafic, est aussi générateur de déplacements massifs. En effet, ce Plan ne s’attaque qu’aux petits paysans cultivateurs de la feuille de coca, en brûlant (avec des produits chimiques) aussi bien les plantations de coca que les cultures vivrières. Le Plan Colombie n’apporte, dans la pratique, aucune proposition de substitution des cultures illicites. Les paysans sont obligés de s’exiler en ville ou de défricher de nouveaux terrains situés plus profondément dans la forêt afin de continuer la culture de la feuille de coca, détruisant ainsi l’écosystème colombien et ne faisant que déplacer le problème. De plus, cette campagne antidrogue s’est muée en campagne antisubversive, affectant principalement la population civile suspectée de collaborer avec la guérilla.

En ville, le panorama n’est pas moins préoccupant. La majorité des déplacés s’installent autour des grandes villes, dans les cordons de misère, qui sont des zones très contaminées, sans services de santé, sans infrastructures et sans service de l’État. C’est une véritable bombe à retardement qui se forme et qui peut créer une explosion sociale d’une dimension incommensurable.

La loi 387, qui établit le soutien aux déplacés, n’est pas respectée et les actions de prévention ne sont entreprises que très tardivement.

Aujourd’hui, en moyenne 1284 personnes sont déplacées quotidiennement en Colombie. Malgré ce nombre alarmant, peu de personnes reçoivent l’appui qui leur est dû. De plus, l’aide octroyée aux déplacés n’est qu’une simple assistance. L’État, garant des droits de l’homme, ne répond pas aux problèmes des déplacés, et les résout encore moins. En conséquence, les situations dramatiques se multiplient et s’accumulent jour après jour, sans qu’aucune solution ne leur soit trouvée à long terme. De plus, si l’on tient compte du fait que, selon les statistiques gouvernementales, sur 43 millions d’habitants, 25 millions sont pauvres (dont 11 millions vivant dans l’“ extrême pauvreté ”, avec moins d’un dollar par jour), que 18% de la population en âge de travailler est au chômage, que, selon la Defensoria del Pueblo, 2,5 millions d’enfants, dont 800 000 en dessous de douze ans, sont obligés de travailler et que, selon la Banque mondiale c’est même 75% de la population souffre de malnutrition, on comprend aisément l’ampleur du phénomène.

³ Cf. Fajardo Marulanda, Nelson Raul. Contribuciones para la crítica y la transformación. Ideas y Soluciones Gráficas, Bogotá, 2002.

La politique du “ retour ”, qui est l’un des programmes du gouvernement actuel visant au retour des déplacés à l’endroit d’où ils se sont enfuis, doit se faire sur une base strictement volontaire, avec des garanties et dans le respect de la dignité des personnes. Le “ retour ” ne doit pas être utilisé dans l’unique but de grossir les chiffres de l’ “ aide accordée par l’Etat aux personnes déplacées. Dans le contexte actuel, sans combattre les causes qui ont généré les déplacements, la politique du “ retour ” est à la fois irresponsable et dangereuse. De multiples cas de déplacés assassinés après être “ retournés ” ont été répertoriés.

En conclusion, le CETIM lance un appel au gouvernement colombien pour qu’il :

- Respecte et fasse respecter le Droit international humanitaire et les droits de l’homme ;
- Prenne des mesures adéquates afin de mettre fin au déplacement des populations ;
- Apporte un soutien actif aux personnes déjà déplacées ;

S’assure que le retour des personnes déplacées se fait dans le respect de leurs droits.